

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2023**

Le mardi 11 juillet 2023 s'est tenu à la salle municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents, madame Anny-Pier Routhier, monsieur Pierre Boudreault, monsieur Michel Chiasson, monsieur Gaétan Gauthier, monsieur Rogatien Boulianne et monsieur Berthold Allard

Était également présente madame Christiane Laporte, directrice générale par intérim.

23.07.080 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaétan Gauthier, et accepté à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**23.07.081 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2023**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023 et de l'accepter tel quel.

Accepté à l'unanimité.

23.07.082 LISTE DES COMPTES – LISTE NO 6 – JUIN 2023

Il est proposé par M. Michel Chiasson

D'accepter la liste de comptes numéro 6, juin 2023, au montant total de 324 692.70\$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 26 718.90\$, une liste des salaires payés au montant de 21 021.21\$, une liste des comptes à payer au montant de 276 952.59\$ et d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à payer les comptes.

Adopté à l'unanimité.

23.07.082 CORRESPONDANCE

- a) Narval sauvetage nautique – demande de don
- b) FADOQ – demande de locaux

23.07.083 DÉROGATION MINEURE 318 RUE BESSON

Monsieur Rogatien Boulianne propose d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure pour le 318, rue Besson soit d'autoriser l'installation d'une porte de garage de 3,65m (12pi) alors que le règlement municipal en vigueur autorise 2,74m (9pi) sont une dérogation de 0,91m (3pi).

Accepté à l'unanimité

23.07.084 REQUÊTE VISANT À BONIFIER LES CONDITIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le monde municipal est à l'aube d'une négociation avec le gouvernement du Québec pour la mise en place d'un nouveau *Pacte fiscal 2025-2029*;

ATTENDU QUE la très grande majorité des élus municipaux, principalement les maires, doivent s'investir corps et âme dans leur charge d'élu et prendre des décisions qui auront des répercussions sur l'ensemble de leurs citoyens, tout cela sans aucune sécurité d'emploi;

ATTENDU QUE, de surcroît, une grande majorité d'entre eux n'ont pas de régime de retraite ou d'assurance collective compte tenu que les élus municipaux ne sont pas considérés comme des salariés;

ATTENDU QUE la très grande majorité des municipalités de moins de 3 000 habitants ont des maires à temps partiel pour réaliser les mandats et que ceux-ci occupent souvent un autre emploi à temps complet;

ATTENDU QU'au plan fiscal, le maire d'une municipalité de moins de 3 000 habitants qui occupe un emploi à temps complet est nettement désavantagé compte tenu du taux d'imposition fiscal qui lui est appliqué après un certain revenu net, ce qui n'est pas une mesure pour maintenir en poste un élu municipal dont les responsabilités qui lui incombent sont immenses;

ATTENDU QU'il est constaté de plus en plus, qu'une seule personne dépose son bulletin de candidature dans le cadre des élections à la mairie à tous les quatre ans, ce qui représente un enjeu important pour les commettants et citoyens d'une municipalité;

ATTENDU QU'afin d'assurer une meilleure démocratie, il est plus que souhaitable d'améliorer les conditions associées à la fonction de <maire>;

ATTENDU QUE les conseillers municipaux sont également des gestionnaires pour lesquels une attention spéciale doit être prise en compte dans les avantages à leur octroyer au plan fiscal compte tenu qu'ils doivent compter sur un emploi à temps complet pour assurer une décente rémunération annuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Berthold Allard,

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc interpelle la *Fédération québécoise des municipalités* afin qu'elle soumette le sujet <Conditions des élus municipaux> dans la liste des sujets à négocier et à prioriser avec le gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation du nouveau *Pacte fiscal 2025-2029* afin que soient bonifiées les conditions des élus municipaux (maires et conseillers), notamment par une exemption d'impôt de 10 000\$; et,

QU'il est impératif que les éventuelles nouvelles conditions soient significatives pour une meilleure rétention des élus d'expérience et pour une plus grande attractivité de candidats dans le cadre des futures élections municipales.

23.07.085 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1 janvier 2022, toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

CONSIDÉRANT QUE Le fonds est constitué des sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection. Dans le cas où le fonds est utilisé pour

financer une élection partielle, le conseil doit pourvoir au remboursement des sommes utilisées d'ici la tenue de la prochaine élection générale. Pour l'application du deuxième alinéa, le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux. ».

Il est proposé par M. Michel Chiasson de réserver pour ce fonds 2 500\$/année pour les années 2023, 2024, 2025.

Accepté à l'unanimité

23.07.087 INSTALLATION AU PARC DU 150^{ÈME}

Considérant le désir du conseil municipal de développer le tourisme dans le parc du 150^{ème}, M. Michel Chiasson propose d'accepter la soumission #15-2023-2 de Construction Pascal Duchesne pour la construction d'un bloc sanitaire comprenant deux salles de bain pour la somme de 48 785.00\$+tx, ainsi que la soumission #15-2023-3 pour la construction de 3 plate-formes de camping en bois d'une dimension de 12pi x 12pi au prix de 11 4000\$+tx.

Accepté à l'unanimité

23.07.088 ASPHALTAGE RUE FRANÇOIS-BILODEAU

Vu l'état de la chaussée de la rue François-Bilodeau, il est proposé par M. Pierre Boudreault d'accepter la soumission de Terrassement Dumais pour la réfection d'une partie de cette rue ainsi que la pose de bordure, montant de la soumission 75 494.00\$+tx

23.07.089 VARIA

23.07.090 PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens ont posé des questions ou émis des commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'éclaircissement sur la liste des comptes
- L'état de la route dans les rangs
- Problème d'un chien qui jappe pendant de très longues périodes.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h20, Mme Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.

Accepté à l'unanimité.

Denise Lamontagne,

Mairesse

Christiane Laporte,

Directrice-générale par intérim